

Directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

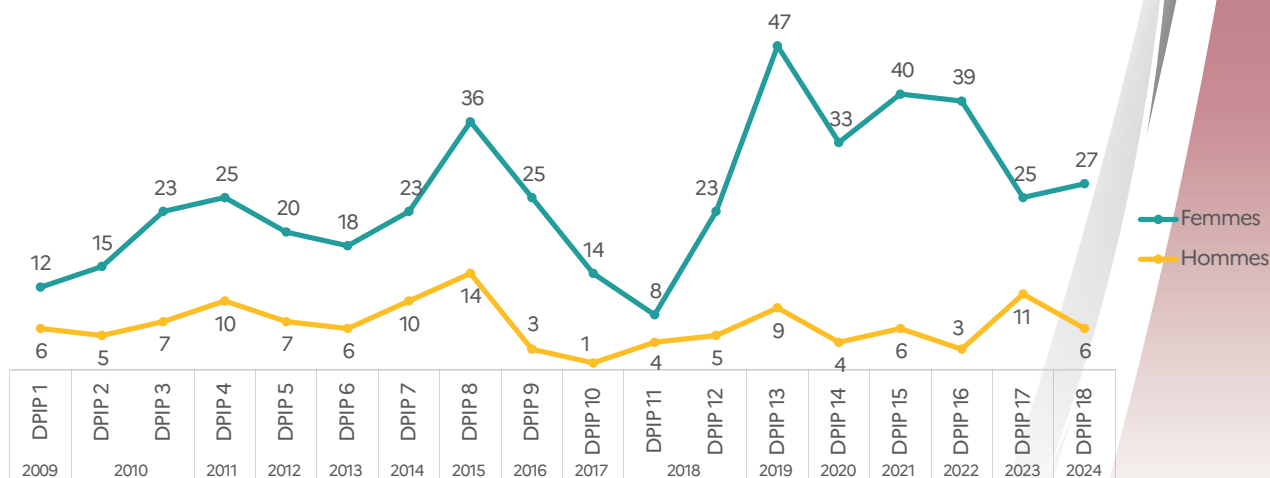
18^e promotionObservatoire
de la formation

À RETENIR

- > 34 élèves sont entrés en formation le 30 septembre 2024 pour une durée de deux ans.
- > 34 ont répondu au questionnaire socio-démographique, soit un taux de retour de 100%.
- > 27 femmes, 6 hommes et une personne non binaire
- > Âge moyen : 29,2 ans
- > 23 personnes sont issues du concours externe, 10 du concours interne et une personne a intégré la formation en tant que travailleur handicapé.
- > Première perspective : faire carrière dans le grade de DPIP.

NOVEMBRE 2024

Profil sociodémographique

Graphique 1 : Évolution du nombre d'hommes et de femmes depuis 2009 – Effectifs¹

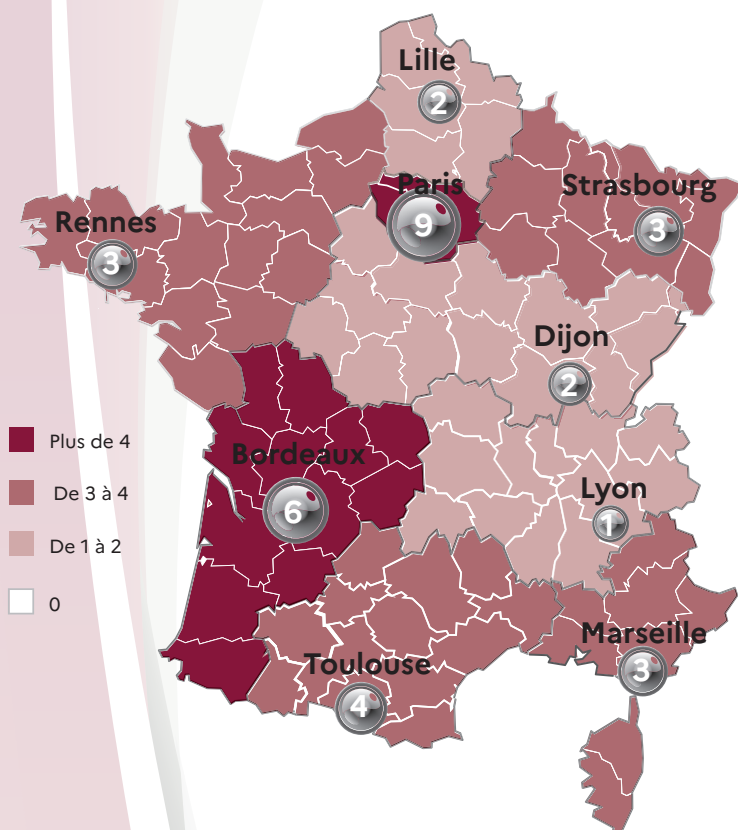
Ce graphique présente l'évolution du nombre d'hommes et de femmes ayant intégré la formation de DPIP depuis 2009. Bien que le nombre d'élèves varie, les femmes restent en moyenne trois fois plus nombreuses que les hommes. Cette année, elles sont 27 à intégrer la formation, accompagnées de 6 hommes et d'une personne non binaire.

L'âge moyen de cette promotion s'élève à 29,2 ans, avec des âges s'échelonnant de 23 à 51 ans.

En ce qui concerne leur situation matrimoniale, les élèves sont majoritairement célibataires (22 personnes). Les autres sont en union libre (6), pacsés (4) et mariés (2). Parmi les répondants à la question, deux élèves sont parents.

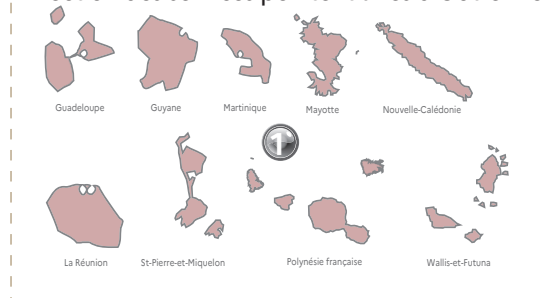
¹Ce graphique ne prend pas en compte les élèves non binaires.

Graphique 2 : DISP de concours des élèves – Effectifs



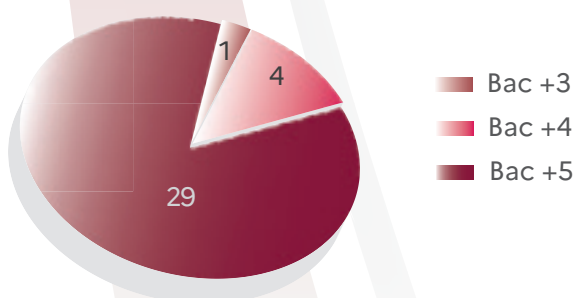
Paris est la principale DISP de concours des élèves avec 9 élèves qui en proviennent. Elle est suivie par les DISP de Bordeaux (6) et Toulouse (4). Leur succèdent les DISP de Marseille, Rennes et Strasbourg, qui sont citées par 3 élèves chacune. Les DISP de Lille, Dijon et la DSPOM sont mentionnées dans une moindre mesure.

Direction des services pénitentiaires d'Outre-mer



Parcours scolaire et professionnel

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs

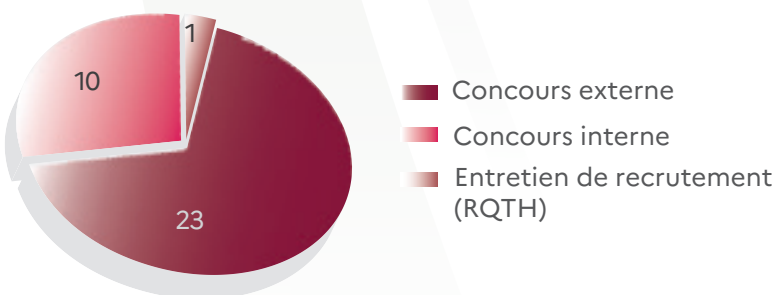


Au sein de la 18^e promotion de DPIP, les élèves sont une fois de plus très majoritairement diplômés d'un bac+5 (29). Quatre d'entre eux possèdent un bac+4 et un élève un bac+5.

Concernant leur champ d'études, presque tous ont étudié le droit (25 personnes). Les autres domaines sont cités par une personne chacun : les sciences littéraires et humaines, l'information/la communication, ou encore, les sciences politiques.

Par ailleurs, au moment du concours, la plupart des élèves étaient en activité professionnelle (19) ou en formation (12). Une personne était en recherche d'emploi.

Graphique 4 : Modalités d'accès à la formation de DPIP – Effectifs



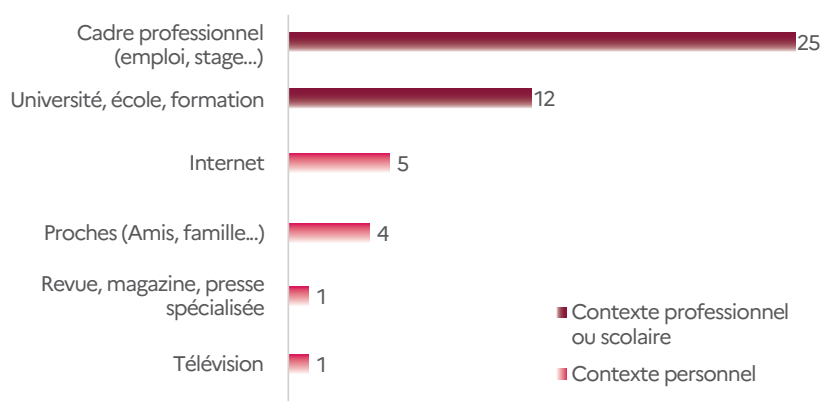
Tout comme les précédentes années, les élèves issus du concours externe (23 personnes) sont plus nombreux que leurs collègues internes (10). Un élève a intégré la formation en qualité de travailleur handicapé.

Parmi les élèves entrés en formation via le concours externe, 18 ont déjà une expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire. Ces expériences ont été acquises dans le cadre d'un stage (9), dans un cadre professionnel (6), ou encore, par le biais d'une activité associative (3).

Concernant les élèves internes, 9 étaient personnels d'insertion et un autre, personnel de surveillance. Ils ont en moyenne 7,9 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, soit deux fois plus que l'année précédente.

Connaissance du concours et motivations à devenir DPIP

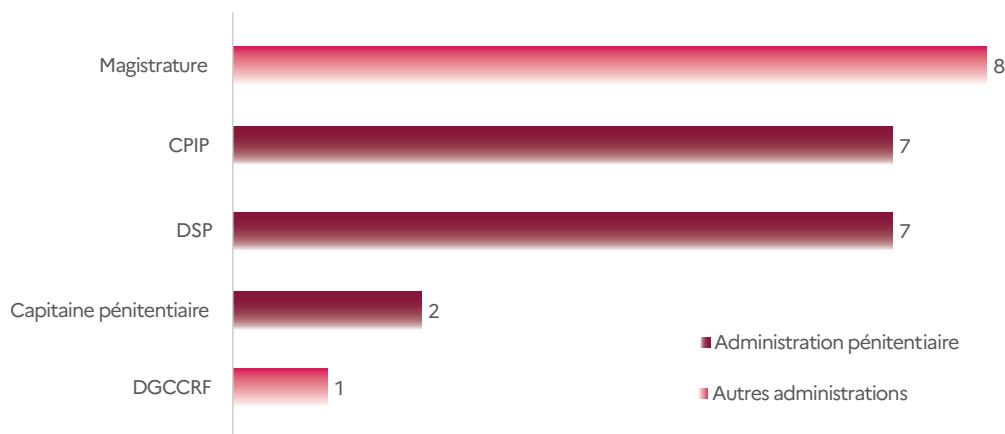
Graphique 5 : Connaissance du concours (plusieurs réponses possibles) – Citations



Le cadre professionnel se positionne largement en tête des sources de connaissance du concours de DPIP avec 25 mentions. Loin derrière, l'université est deux fois moins citée par les élèves (12). À un moindre niveau, internet et les proches sont mentionnés respectivement par 5 et 4 personnes. Deux élèves ont pris connaissance du concours par la presse ou la télévision.

La majorité des élèves passait le concours pour la première fois (25). Cinq personnes s'étaient déjà présentées une fois, et trois l'avaient déjà tenté au moins deux fois. Le concours de DPIP représente le premier choix de 15 élèves, le deuxième de 12 personnes et le troisième de 4 autres élèves.

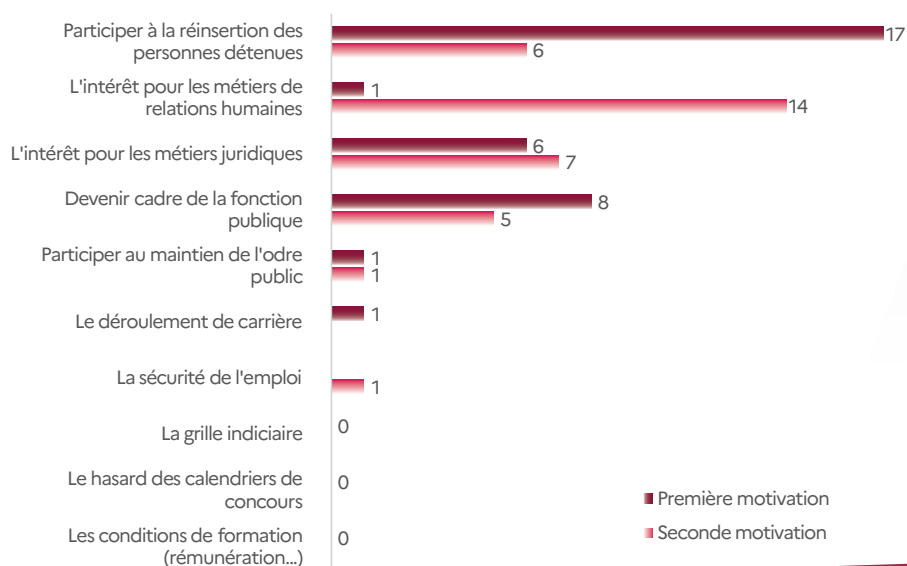
Graphique 6 : Nature des concours passés depuis un an (plusieurs réponses possibles) – Citations



En dehors du concours de DPIP, 22 élèves ont précisé en avoir déjà passé d'autres (en moyenne 2 concours). Parmi ceux qui ont candidaté à un concours de l'administration pénitentiaire (16), 7 ont passé celui de CPIP, 7 également celui de DSP, et deux celui de capitaine pénitentiaire.

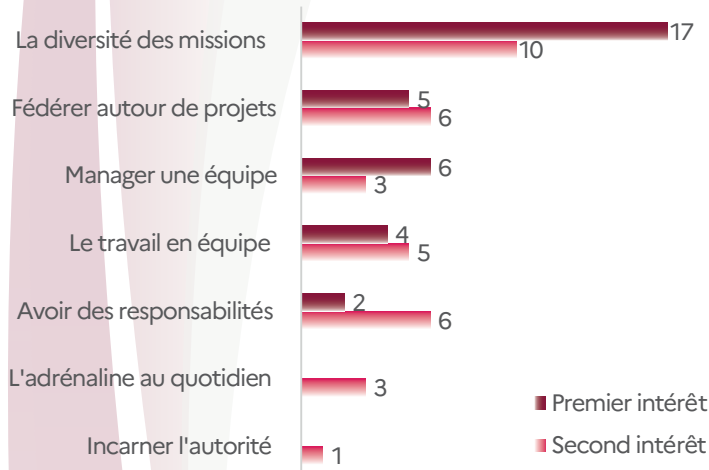
En dehors de l'administration pénitentiaire, le premier concours visé par les élèves est celui de la magistrature (8 mentions). Un élève mentionne avoir passé un concours de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

Graphique 7 : Première et seconde motivations à devenir DPIP – Effectifs



Les premières motivations des élèves à devenir DPIP relèvent davantage d'une logique professionnelle que d'une logique utilitaire. Participer à la réinsertion des personnes détenues regroupe 23 mentions au total et l'intérêt pour les métiers de relations humaines est mentionné par 15 personnes. Se positionnent ensuite l'attrait pour les métiers juridiques et la perspective de devenir cadre de la fonction publique (13 citations chacun). La grille indiciaire, le hasard des calendriers de concours et les conditions de formation n'ont pas été cités par les élèves.

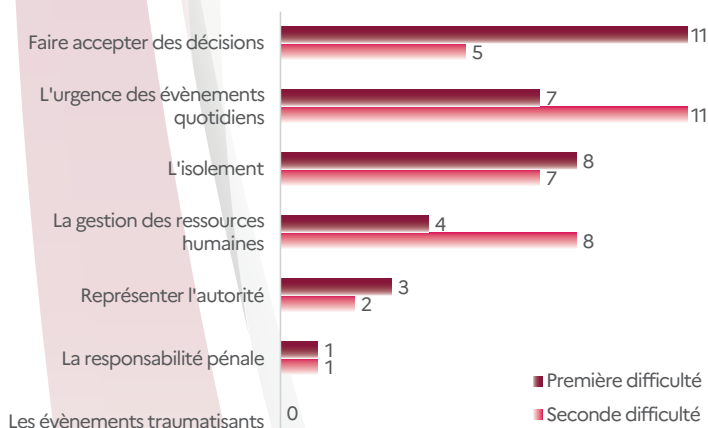
Graphique 8 : Premier et second intérêts pour le métier de DPIP – Effectifs



Concernant les intérêts portés au métier, les élèves sont largement attirés par la diversité des missions (27 mentions, dont 17 au premier rang). Ensuite, 4 items sont cités dans une même mesure : fédérer autour d'un projet, manager une équipe, travailler en équipe et avoir des responsabilités (8 à 11 citations au total). L'adrénaline au quotidien et l'incarnation de l'autorité sont peu mentionnées.

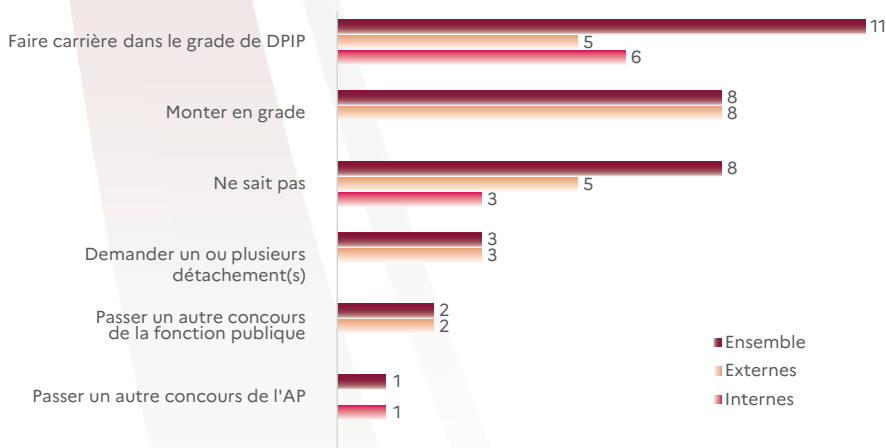
Attentes en formation et perspectives professionnelles

Graphique 9 : Principale difficulté du métier de DPIP imaginées par les élèves en début de formation – Effectifs



Lors de leur entrée en formation, les élèves envisagent d'être confrontés à six difficultés. La première est de faire accepter des décisions pour 16 élèves. La gestion de l'urgence des événements quotidiens se positionne en seconde difficulté pour 18 personnes. Suivent l'isolement (15) et la gestion des ressources humaines (12). Les autres difficultés sont citées dans une bien moindre mesure. Aucun élève n'a mentionné la gestion des événements traumatisants comme potentielle difficulté.

Graphique 10 : Première perspective professionnelle à l'entrée en formation – Effectifs



La première perspective des élèves est de faire carrière dans le grade de DPIP (11 citations au total). Le souhait de monter en grade se place en deuxième position (8 élèves, essentiellement externes). Suivent 8 élèves qui ne savent pas encore quel tournant donner à leur carrière.

Parmi les externes, 3 élèves souhaitent demander un ou plusieurs détachements et 2 autres envisagent de passer un autre concours de la fonction publique. En ce qui concerne les internes, un seul prévoit de passer un autre concours de l'administration pénitentiaire.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr - lucie.dubouilh@justice.fr

NOVEMBRE 2024

Observatoire
de la formation

Directeur de la publication : Sophie BONDIL - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE, Lucie DUBOUILH

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99